



LE CHSCT : UN PARTENAIRE DE L'EMPLOYEUR

Obligation de sécurité, accident du travail, harcèlement moral, santé physique et mentale, pénibilité, GPEC et vieillissement des salariés, risques psychosociaux sont autant de sujets à traiter avec le CHSCT. Il importe a minima de connaître les modalités de fonctionnement de cette instance incontournable qui peut être considérée comme un partenaire de

l'employeur.

Cette formation permettra d'avoir une vision structurée de la réglementation propre au CHSCT et de comprendre les évolutions massives de la jurisprudence à son égard. Le CHSCT sera appréhendé à travers des situations propres au secteur sanitaire, social et médico-social.

OBJECTIFS

- Clarifier et approfondir les obligations de l'employeur vis-à-vis du CHSCT et sa coordination avec les autres instances représentatives du personnel
- Appréhender le CHSCT comme un outil à disposition de l'employeur et mieux comprendre ses enjeux au regard des spécificités du secteur sanitaire, social et médico-social

CONTENU

Mise en place du CHSCT

Structuration : un ou plusieurs CHSCT ? La notion d'établissement
 Composition du CHSCT et désignation des membres

Statut des membres

Heures de délégation, formation
 Protection des membres

Fonctionnement du CHSCT

Organisation interne (secrétaire, règlement intérieur)
 Moyens matériels et financiers
 Convocation par l'employeur, à la demande du CHSCT, ordre du jour, conditions de prise de décisions

Attributions et prérogatives

Rôle de prévention, analyse des conditions de travail et prévention des risques professionnels : pénibilité, risques psychosociaux, harcèlement
 Obligations de consultation et coordination avec les autres représentations du personnel
 Moyens d'action du CHSCT, droit d'accès, droit d'enquête
 Expertise et instance de coordination des CHSCT

 18 septembre 2017  Paris  316 € par personne  1 jour  01 53 98 95 03  formation@fehap.fr	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	Mai
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

PUBLICS

- Directeurs et Responsables Ressources Humaines.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- études de cas/de situations
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit social et dans le secteur associatif, sanitaire, social et médico-social.